L'Abeille de la Nouvelle-Orleans

JOURNAL OFFICIEL DES ANNONCES JUDICIAIRES:—NOUVELLE-ORLEANS, JEUDI MATIN, 12 AOUT 1847.

IMPRIMÉ ET PUBLIÉ PAR
MAGNE & WESSE,
No. 81 rue de Chartres, et No. 13 rue du Camp.

NOUVELLE-ORLEANS:
JEUDI MATIN, 12 AOUT 1847.

POUR LE CONGRÈS 2e DISTRICT.
H. G. THIBODEAUX.

MÉDECINS ET PHARMACIENS
désignés pour donner des secours aux malades indigents

Premier District.
Médecins.—Dr. J. F. Landreaux, No. 51, rue Bourbon, entre Dumaine et Bienville.
Dr. A. Hester, No. 86, rue du Canal, entre Bourbon et Royale.
Pharmaciens.—MM. Bertrand et Sinos, et Kee & Co.

2me District.
Médecins.—Dr. A. Pecquet, No. 133, rue Royale, entre St-Louis et Toulouse.
Dr. E. Martin, No. 33, rue St Pierre, entre Royale et Bourbon.
Pharmaciens.—M. Martin et J. L. Dufilho.

3me District.
Médecins.—Dr. J. E. Kerr, rue Dumaine.
Dr. H. Bauce, rue St-Pierre.
Pharmaciens.—L. Pinac et J. Lhado.

4me District.
Médecins.—Dr. R. Vinnet, Dr. Alpuente, rue Remparts et Dumaine.
Pharmaciens.—Henriquez & Co.

TROISIÈME MUNICIPALITÉ.
Assemblée pour venir en aide aux malheureux atteints de l'épidémie.
Mardi 10 août 1847.

Conformément à l'avis qui en avait été donné dans les journaux, l'assemblée a eu lieu ce jour, au Café Siewersen.

Sur motion ont été nommés, président, l'honorable J. L. Canonge; vice-présidents l'honorable P. Soulé... et M. J. Boyer, secrétaire, l'honorable Alfred Canonge.

Le président a expliqué brièvement l'objet de l'assemblée.

Sur la motion de M. John Jones, MM. le capitaine de la garde du 1er district, et S. H. Page, [illegible] ont été adjoints aux vice-présidents de l'assemblée.

Il a été [illegible] que le Conseil de la 3me Municipalité s'assemblera demain, 11 du courant, à l'effet de prendre des mesures convenables pour venir en aide aux malheureux atteints du fléau.

Sur motion, l'assemblée s'est ajournée pour se réunir de nouveau au même endroit, jeudi 12 du courant, à 7 heures et demie du soir, afin de connaître les résultats d'[illegible] et [illegible] au public. Le procès-verbal sera donné au public par l'entremise des journaux.

Sur quoi l'assemblée s'est ajournée.
ALFRED CANONGE, Secrétaire.

Bureau de Santé.—Il y a eu de mardi à mercredi à 6 heures du matin, 49 enterrements, dont 30 cas de fièvre jaune. On ne compte que 4 enterrements d'enfants au-dessous de 10 ans, et 2 personnes de couleur.

[illegible] Le *Union* dit à ce propos:

Comme cette histoire est de nature à attirer l'attention, comme elle a été publiée dans plusieurs journaux, et qu'elle aura pour effet, nous devons penser, une impression défavorable parmi nos concitoyens, aussi bien qu'exciter des soupçons parmi les Mexicains, [illegible] Le général [illegible] Havane n'a pas [illegible] Santa-Anna [illegible].

[illegible]

Louisiane.—Nous avons du 4me district complet les retours complets qui rendent [illegible] du candidat locofoco, M. [illegible] 141 voix de majorité. Dans le 2me district [illegible] les locofocos [illegible] et de 2 whigs [illegible].

Le vote de Kentucky contre a donné 13,017 [illegible] candidat whig pour gouverneur, et 11,591 à Crittenden, candidat locofoco. [illegible]

Les Whigs de Louisiane ont nommé comme leurs candidats à la Chambre des Représentans MM. Valsain J. Dupuy et Eugène Babin.

LETTRE DU GÉNÉRAL TAYLOR.

Le Dr Edward Delony du *Floridian* de Clinton est bien connu comme l'un des plus francs locofocos de l'État; il y a deux mois environ, il adressa au général Taylor une lettre dans laquelle il lui demandait son opinion sur la guerre, sur une banque nationale et sur un tarif protecteur. Le brave général a répondu aux questions de l'éditeur par les phrases suivantes:

"Quant à la première question, mes devoirs et la position que j'occupe sont tels que je ne crois pas convenable de donner publiquement mon opinion sur la guerre, comme citoyen et partisan; [illegible] je ne suffit de savoir que notre pays fait la guerre à une nation étrangère, pour employer tous mes efforts à la poursuivre d'une manière prompte et honorable, conclure par des opérations les plus vigoureuses et les plus énergiques, sans m'inquiéter de sa justice ou des incidents qui s'y rattachent; convaincu, comme je le suis, que notre pays exige [illegible] à la paix et [illegible] dans les conditions [illegible] l'honneur et les intérêts de notre pays.

"Quant à la seconde et à la troisième question, je ne suis point préparé à y répondre; je ne pourrais le faire qu'après avoir convenablement étudié les sujets sur lesquels elles portent. Or je ne puis point le faire maintenant; tout mon temps étant employé à remplir mes devoirs officiels que je ne puis négliger sous aucun prétexte. [illegible] en substance ce que [illegible] relativement à de pareils sujets. Je ne suis point un homme politique." Et de plus [illegible] de ma vie se sont écoulés au service de mon pays, l'armée, et la plupart du temps en campagne, dans les camps, sur la frontière ou dans les pays [illegible] ces deux dernières années, [illegible] Texas, sur le Rio [illegible].

Le général Taylor aborde aussi la question de la Présidence et répète en substance ce qu'il a déjà écrit à ce sujet. Il n'aspire point à un poste [illegible] regrette sincèrement qu'on ait soulevé cette question si longtemps à l'avance, attendu que cela pourrait nuire au service public, en contribuant à jeter quelques embarras dans les opérations, et causer dans le pays une agitation [illegible]. Il désire [illegible] plus digne que lui, fut porté à la Présidence. Il n'a rien fait pour qu'on songeât à lui pour ce poste suprême; mais si le peuple des États-Unis croit convenable de l'élever, il sera prêt à le servir. Puis il ajoute ces paroles [illegible] caractéristiques:

"[illegible] engagements que je puis prendre et que je puis donner [illegible] les voici: J'[illegible] et fidèlement au mieux de mes moyens et conformément strictement à la constitution. Si jamais j'occupe la Maison Blanche, ce sera par le mouvement spontané du peuple, sans aucune intervention de ma part; et sans aucune charge sans être gêné par aucun [illegible] le magistrat de la nation [illegible]."

Nous ne savons si ces réponses auront paru satisfaisantes à l'éditeur qui les a faites; mais nous croyons qu'elles ne déplairont point à la partie saine de la population, qui approuvera pleinement la réserve du brave "Rough and Ready."

Le *Sun* de New-York semble avoir fait la gageure de donner chaque soir, au bon public de cette ville et des États-Unis, quelque nouvelle merveilleuse. Ainsi, dans son dernier numéro, il annonce que le gouvernement va prochainement [illegible] toute la marine actuelle des États-Unis afin de faire subir à notre système naval un changement complet, absolu, radical. Il indique en même temps la nouvelle organisation que l'on doit y donner. Le *Sun* a décidément l'imagination fertile.

Chronique Locale.

La roue de la fortune.—Elle vient de tourner en faveur de deux habitans de notre ville. M. F. Guerrero acheta dernièrement un demi-billet de la loterie de la Havane. Hier il apprend avec surprise, et non sans joie, comme vous le pensez bien, que son numéro avait gagné un lot de $30,000. Son demi-billet lui donne droit à la moitié de cette somme. L'autre moitié revient à M. Parra, qui tient une boutique de cigares, vis-à-vis la Bourse St-Louis. C'est le numéro 29051 qui a valu cette bonne aubaine à MM. Guerrero et Para. C'en est fait de ce chiffre; personne n'en voudra désormais, car l'aveugle Fortune ne pose jamais son petit doigt sur le même point.

Chronique Locale.

Recorder Génois.—Adèle Montreuil, femme de couleur libre, a déclaré hier sous serment devant le recorder Génois, qu'une jeune négresse, confiée à sa garde comme statu-libre, s'était enfuie de chez elle et était allée se réfugier chez la femme de couleur libre Désirée Hiden, demeurant rue Ste-Anne près de l'encoignure des Remparts. Une visite domiciliaire qui a eu lieu sur le champ, a amené la découverte de la jeune negresse. Elle a été conduite en prison.

Recorder Baldwin.—Deux femmes comparaissaient hier devant le recorder Baldwin: l'une Sophia M. Helvering, comme plaignante, l'autre, Elisabeth M. Parsons, comme défenderesse. Celle-ci était accusée de voies de faits sur la personne de Sophia. Après une longue et consciencieuse enquête, le recorder ayant acquis la certitude qu'elles étaient coupables toutes les deux, et que la défenderesse pouvait, elle aussi exhiber les traces de bon nombre de coups d'ongles et de dents, a renvoyé les deux parties par devant la Première Cour de District. Il a renvoyé pardevant le même tribunal John Parsons, homme de couleur libre, prévenu d'insultes envers une femme blanche, ainsi qu'un nommé Patrick Linn, accusé d'avoir cruellement frappé l'esclave Peter, appartenant à M. Renshaw & Co.—John McCormick et Chs. McCormick, accusés d'avoir assailli à main armée M. J. M. Sherwood, rue Tchoupitoulas, seront examinés ce matin.

Recorder Seuzeneau.—Il n'y a eu hier d'autre comparution devant ce magistrat que celle de deux individus nommés Thomas Parker et William Johnson. Le premier est accusé de port d'armes caché, a été condamné à une amende de cinq piastres. Le second a été renvoyé après une verte semonce: il était prévenu de voies de fait sur la personne de sa femme. Le vin était son excuse.

Vol.—Des voleurs se sont introduits mardi matin dans le bureau de M. Oliver Palmes, Exchange Place, 14, et ont enlevé une somme de quatre à cinq cents piastres, en or, en argent et en billets de banque. Nous apprenons que messieurs de la haute et petite pègre, pour nous servir de l'argot français, profitent de l'épidémie régnante pour exploiter la ville en grand. Dieu merci! la police a entre les mains les fils de tous ces petits complots contre la propriété, et saura déjouer les manœuvres des filous et des voleurs.

Conseil Général.—Le conseil s'est réuni hier soir. M. Wilder est élu président.

Le secrétaire donne lecture d'un message du Maire, transmettant au Conseil une copie d'une lettre du général Taylor, écrite à son camp près de Monterey. C'est en réponse à une résolution passée par ce corps, il y a quelque temps, félicitant le vieux général de la glorieuse bataille qu'il a remportée à Buena-Vista.

Le Conseil ayant ordonné que cette lettre soit inscrite tout au long dans le procès-verbal, son lecteur la lirait avec grand plaisir quand nous publierons le rapport officiel.

Le Conseil passe une résolution appropriant $500 à M. King, avocat de ce Conseil, comme compensation extra. Le trésorier est autorisé à payer la somme de $37 à M. Rousseau, greffier de la 1ère Cour de District.

Le secrétaire lit une communication du Conseil de la 2de Municipalité, appelant l'attention du Conseil Général de prendre telles mesures pour régler la largeur des roues des omnibus et d'autres voitures. Cette communication est référée à un comité spécial.

Le Conseil passe, après un débat fort animé, une résolution autorisant le secrétaire du bureau de santé à exiger la somme de $10 de tous capitaines de navire qui amènent en ville des émigrants.

Puis le Conseil s'ajourne au 1er lundi de septembre prochain.

Conseil de la Municipalité No 3.—Le conseil a eu une séance extraordinaire hier soir. Le recorder Seuzeneau est au fauteuil.

Le secrétaire donne lecture d'un message du Maire, dans lequel ce magistrat met son veto à la résolution passée à la dernière séance du conseil, imposant un droit d'une piastre sur chaque affidavit de cautionnement qui sera fait par le recorder et les aldermen, excepté les affidavits qui sont envoyés à la 1ère Cour de District.

Le Maire base son objection sur l'inconstitutionalité de cette résolution, et cite à l'appui de ce qu'il avance l'article 128 de la constitution de l'État. Concernant la résolution qui porte qu'à partir du 1er septembre prochain, tous les revenus de la municipalité doivent être payés en espèces, le Maire n'a pas jugé à propos d'envoyer la dite résolution au conseil avec ses objections; mais il recommande respectueusement à ce corps d'en suspendre l'opération jusqu'à nouvel ordre.

Sur motion de M. Wiltz, le conseil persiste dans l'adoption des dites résolutions, nonobstant le veto du Maire, par 6 voix contre 1.

M. Wiltz présente une résolution, qui, après avoir été amendée par M. Solomon, est adoptée. Elle porte qu'une somme de $600 sera appropriée pour venir au secours des indigents malades de cette municipalité; et de plus que le recorder désignera douze citoyens pour former un comité de secours; lequel comité nommera des médecins et des pharmaciens à l'effet de donner les médicamens nécessaires aux indigens malades.

Conformément à la résolution ci-dessus, le recorder nomme pour le 1er district: B. Beauregard, G. Plessner, E. Wiltz; 2nd district: B. Ouguet, Trigant de Beaumont et J. Blache; 3me district: Thomas Cavenagh, H. Cantrel et J. B. Delhonde; 4me district: S. Audler, Tonguet et F. Perlange.

Le Conseil, après avoir siégé quelques instans à huis clos, s'ajourne.

☞ Le vapeur *Britannia* est parti de Boston le 1er courant, à midi. Il avait à bord 81 passagers pour Liverpool et 18 pour Halifax. Ces derniers seront remplacés par 20 autres voyageurs qui, de ce dernier port, se rendent en Angleterre.

Le lieutenant Hunter a dû prendre le commandement du cutter *Taney* qui va se prendre dans le golfe.

Virginie.—La succursale de la banque de Virginie, établie à Lynchburg, vient de découvrir que deux de ses officiers, Wm R. B. Avernett et James B. Green, teneurs de livres, s'étaient rendus coupables de soustractions considérables. Ils avaient même employé pour les opérer des manœuvres frauduleux de la nature la plus grave. L'un des coupables a été sur le champ arrêté, c'est Green; l'autre a pu se soustraire aux recherches; mais le président et les directeurs de la banque ont offert une récompense de $500 pour son arrestation. On ne sait pas encore quel est le montant des soustractions, mais on craint qu'il ne soit considérable. On est sûr déjà qu'il dépasse $15,000.

Caroline du Sud.—Les grandes pluies qui sont tombées aux environs de Columbia, ont fait déborder toutes les rivières et causé ainsi un sérieux dommage aux moissons.

Charités.—D'après le *Hérald* de New-York, les contributions en faveur de l'Irlande se sont, en sept mois, élevées à la somme de $1,050,000.

EUROPE.

Nos journaux de France nous sont arrivés par la malle d'hier. Ils vont jusqu'au 16 de Paris et jusqu'au 17 juillet du Havre. Ils n'embrassent guères qu'une période d'une semaine depuis les derniers que nous a apportés le *Washington*, et sont presque uniquement remplis des débats de l'affaire Teste et Despans-Cubières. Nous avons antérieurement, d'après les journaux anglais, indiqué les incidents dramatiques qui se rattachent à ce procès; mais nous croyons qu'on ne sera pas fâché d'en avoir l'historique complet. Nous l'avons [illegible] puisé jour par jour dans les feuilles parisiennes, et nous l'avons conclu par le sommaire du jugement qui nous a été fourni par les correspondances anglaises.

Aucun événement important n'est venu, du 9 au 16 juillet, distraire le public français de l'émotion que lui causait cet affligeant procès. C'était le seul thème de toutes les conversations, le seul objet de toutes les curiosités; il semblait que rien hors de là ne fut digne d'occuper l'attention publique. Cependant nous avons pu glaner dans nos journaux quelques autres renseignements qui seront lus avec plaisir. Les espérances de la moisson en France sont toujours très belles, et la baisse des céréales continue. L'opposition vient de faire une belle manifestation dans un banquet réformiste qui a réuni plus de douze cents convives.

Hors de France, il n'y a à signaler que l'ouverture de la diète helvétique, et la conduite assez singulière que continue à tenir l'ambassadeur français, M. de Bois-Lecomte; puis le succès qu'obtient en Grèce, dans les élections le ministère Coletti. Rien de nouveau des autres pays.

France.

Céréales.—On lit dans la *Presse* sous la date du 11 juillet:

Enfin les blés nouveaux qui [illegible] ils s'est vendu des échantillons [illegible] au marché de Toulouse [illegible] toute la Haute-Garonne, [illegible] bien mieux et plus abondante, [illegible] sidérer la qualité du grain comme [illegible] Dans la Gironde, la récolte [illegible] ment terminée. Dans la Gironde, la récolte se fait par un temps magnifique, et l'on compte sur d'excellents résultats en qualité et en quantité. Des blés nouveaux ont été mis en vente, le 3 juillet, à La Réole et à Nérac. Aussi le prix des blés baisse-t-il avec rapidité: du grain nouveau ne s'est vendu que 21 f. sur le marché de Marmande; les négocians commencent à ne trouver d'acheteurs pour les grains étrangers qu'avec une extrême difficulté.

Dans le Nord, malgré quelques légères oscillations, la baisse se prononce de plus en plus. Au Havre, la liquidation de la fin du mois ne s'est faite qu'avec de grandes difficultés; plusieurs négocians ont dû se résigner à des sacrifices considérables. Les affaires de cette semaine ont été très irrégulières; il n'y a eu, pour ainsi dire, que des changemens de mains. Les bonnes farines de New-York et de la Nouvelle-Orléans se sont vendues 45 à 47 f. le baril; mais les sortes défectueuses ont beaucoup de peine à se placer au-dessous du cours. Diverses ventes publiques ont été tentées sans succès; celles que l'on annonce pour la semaine prochaine ne se réaliseront sans doute qu'avec de nouvelles difficultés. En définitive, la réaction est complète, et le cours des grains et des farines reste purement nominal.

Dans le centre, les marchés sont bien approvisionnés. Il a paru à Bourges des orges nouvelles que l'on a vendues de 12 f. 50 à 17 f. 50. On attendait, pour le marché suivant, des seigles de l'année. Dans le rayon d'approvisionnement de Paris, les pluies abondantes et la chaleur intense qui se manifeste depuis quelques jours vont faire regagner au froment le temps qu'il avait perdu. Les seigles sont déjà complètement déblayés sur la place de Paris. L'avoine tient toujours avec fermeté.

Dans l'Ouest, la baisse se prononce de plus en plus: des blés offerts à raison de 26 fr. l'hectolitre n'ont pas pu trouver d'acheteur à Bourbon-Vendée.

Dans l'Est, les prix se soutiennent encore légèrement: néanmoins, tout annonce qu'ils ne tarderont pas à fléchir et à suivre le mouvement général du reste de la France.

Les pommes terre nouvelles commencent ainsi à se montrer sur la plupart des marchés. Jusqu'à présent, on s'accorde à dire que les tubercules sont très abondans et de bonne qualité.

Banquet réformiste.—Douze cents électeurs de Paris, dont les convictions politiques peuvent différer sur quelques points, mais animés du même sentiment sur la gravité de la situation actuelle et faisant les mêmes vœux pour le triomphe du gouvernement représentatif, se sont réunis le 9 juillet dans un immense banquet où l'ordre le plus admirable n'a cessé de régner. Près de quatre-vingts députés y ont assisté.

Sans des difficultés matérielles qu'il est facile de deviner, on aurait aisément doublé on triplé le nombre des convives. Dans la matinée même, cinq cents demandes de nouveaux souscripteurs ont été refusées.

La foule qui s'est pendant quelques momens, pressée au dehors et qui a répété plusieurs fois dans un chœur immense le chant de la *Marseillaise*, s'est dispersée paisiblement sans qu'il y eût aucun tumulte. M. le préfet de police, en refusant d'autoriser la présence d'un certain nombre de gardes municipaux réclamés par les commissaires, demande qui, nous dit on, ne se refuse jamais, n'avait point trop présumé des excellentes dispositions de la population de Paris.

A l'intérieur le spectacle était vraiment magique: douze rangées de tables, chacune de cent couverts, éclairées par des lustres, s'étendaient sous de vastes tentes qui laissaient apercevoir aux extrémités les beaux ombrages du Chateau-Rouge.

Les députés, les principaux rédacteurs des journaux et les délégués de plusieurs départemens, conduits à leur place par les commissaires, s'étaient dispersés à toutes les tables. Au centre du banquet, devant l'orchestre composé de soixante-dix musiciens, qui ont joué alternativement, aux applaudissemens de la réunion, la *Marseillaise* et d'autres airs patriotiques, on avait disposé une table où s'étaient assis ceux des électeurs et des invités qui devaient porter des toasts ou y répondre.

Le vénérable président, M. de Lasteyrie, un des patriotes les plus purs et les plus fermes de 1789, M. Odilon Barrot et M. Duvergier de Hauranne ont prononcé des discours pleins d'énergie et de sincérité.

Voici les différens toasts qui ont été portés:

Par M. de Lasteyrie: A la souveraineté nationale.

Par M. Recurt, membre du comité central: A la révolution de juillet!—M. Odilon Barrot a répondu.

Par M. Pagnerre, secrétaire du comité: A la réforme électorale et parlementaire!—M. Duvergier de Hauranne a répondu.

Par M. Senart, bâtonnier des avocats de la ville de Rouen: A la ville de Paris!—M. Marie député de la Seine a répondu.

Par M. Grisier: A l'amélioration du sort des classes laborieuses!—M. Gustave de Beaumont a répondu.

Par M. Riglet: A la presse!—M. Charabelle, rédacteur en chef du *Siècle*, et M. Fréd. Degeorge, rédacteur du *Journal d'Arras*, ont répondu.

M. Armand Marrast, qui devait aussi prendre la parole, a été obligé de se retirer par suite d'une indisposition.

Par M. Hamelin: Aux députés de l'opposition!—M. Léon de Malleville, vice-président de la chambre, a répondu en présentant à son tour un toste au comité central et aux électeurs du département de la Seine.

Cette fête a été magnifique de tout point; elle n'a pas été un seul moment troublée par le plus léger désordre, et la plus franche cordialité n'a cessé d'y régner. C'est jusqu'à présent la manifestation politique la plus imposante qui ait eu lieu en France.

COUR DES PAIRS.

Affaire des mines de Gouhenans.

Le procès de MM. Despans-Cubières, Teste, Pellapra et Parmentier a commencé le 8 juillet. La première séance n'a offert, rien de bien animé. A midi, immédiatement après que la Cour fut entrée en séance, M. le chancelier en tête, les accusés vinrent s'asseoir avec leurs avocats sur une petite estrade recouverte en serge verte et placée au-dessous du bureau ordinaire de la présidence.—M. le général Despans-Cubières, assisté de Me Baroche, a pris place le premier en gardant les apparences d'une insouciance affectée;—M. Teste, fort ému et presque abattu, est arrivé ensuite ayant près de lui son fils, membre de la chambre des députés, et Mes. Paillet et Dehaut, ses deux conseils;—Enfin, M. Parmentier se présentait à son tour, accompagné de Me Adrien Benoît, son avocat, et ayant à sa gauche son jeune fils.—Dans le reste de la salle, rien d'extraordinaire, si ce n'est la présence de plusieurs députés, au nombre desquels on remarquait MM. Crémieux, Marie, de Morny, Dugabé, etc., etc.

Au moment où M. Pasquier a adressé à M. Teste les questions d'usage, l'ancien ministre des travaux publics, détaillant ses nom et prénoms, a ajouté que la veille même il avait déposé entre les mains du roi les dignités dont on l'avait revêtu.

L'accusé Pellapra n'ayant point répondu, M. le procureur-général a demandé qu'il plût à la cour de prononcer contre lui une ordonnance de prise de corps.—La cour a décidé qu'elle viderait l'incident après la lecture de l'acte d'accusation.—Cette lecture n'ayant pas duré moins de 4 heures a absorbé toute la séance.—A 4 heures 1/2, la séance publique a été levée et renvoyée à demain.

On a distribué les pièces du procès, lesquelles forment quatre gros volumes in 4o compactes. Ils contiennent: 1o. le rapport de M. Renouard; 2o. la correspondance; 3o. les interrogatoires; 4o. l'acte d'accusation.

Audience du 9 juillet.—Voilà le drame qui se complique. Au moment où les huissiers ouvrent les tribunes au public, de sourdes rumeurs circulent dans l'enceinte du palais. On dit que les trois inculpés ont été mis la veille sous la main de la justice et transférés à la Conciergerie. M. Pasquier paraît en costume d'ordonnance, et la cour tout entière entre sur ses pas, ayant le chapeau à plumes sous le bras et l'épée au côté. Tous ces visages portent l'empreinte de la plus profonde émotion. Arrivent immédiatement après les accusés, pâles, défaits, affectant une gravité qui est plus voisine de la tristesse que du recueillement. On devine qu'un incident imprévu vient de surgir dans l'affaire.

En effet, l'appel nominal n'est pas plus tôt terminé, que M. de la Chauvinière, secrétaire-archiviste de la cour, donne lecture des deux dépositions de M. Léon de Malleville, vice-président de la chambre des députés, et de M. Armand Marrast, rédacteur en chef du *National*, entendus d'office l'un et l'autre. M. Armand Marrast ayant reçu, d'une personne qu'il ne peut nommer, communication de six lettres inédites de M. le général Despans-Cubières, relatives au procès, a eu occasion de parler de ces documents à M. Léon de Malleville. Ce dernier, sans autre intention que celle de rendre hommage à la vérité, s'est approché de la commission et l'a invitée à demander au rédacteur en chef du *National*, le dépôt de ces diverses pièces.—Pendant la lecture de ces lettres, qui ont figuré un instant dans le procès civil, la cour change d'aspect en un clin-d'œil. A mesure que cette correspondance parvient à la connaissance des juges, les yeux se portent avec intérêt sur ce général qui paraît être encore plus victime que complice de ces machinations qu'on lui impute. M. Teste, dont le nom se retrouve presque à chaque ligne, ne surmonte plus son trouble et plonge à chaque instant ses doigts dans une tabatière, sans doute pour y trouver un peu de calme; le général paraît pensif, tous les avocats semblent frappés de stupeur: il n'y a que le sieur Parmentier qui demeure impassible.

Au bout d'une heure, M. de la Chauvinière s'arrête, la lecture est finie; M. le grand-chancelier fait signe à M. Despans-Cubières de se lever. Il commence alors son interrogatoire. Ces lettres nouvelles sont-elles de lui? Le général ne les nie point, il ne les accepte pas entièrement non plus. On abandonne une minute l'incident pour revenir au fond de l'affaire. Dans toutes les réponses du général, il se révèle un fait que tout le monde avait soupçonné de doute, c'est que, placé dans une [illegible] délicate, M. de Cubières a mieux aimé [illegible] de l'argent que de dénoncer [illegible] M. Pasquier revient sur ses déclarations.—Général, dites la vérité, dites-la tout entière.—Ici, l'émotion de l'accusé redouble, les larmes se mêlent à sa voix:—Non, dit-il, je ne dénoncerai personne, on ne saurait pas d'un homme d'honneur.—Ces paroles suspendirent M. Teste dont l'incident avait un moment paralysé l'activité; il se lève:

—J'ai été l'objet de machinations ténébreuses, dit-il avec une sorte d'emportement, et cependant que vous venez d'entendre n'y a [illegible]

[illegible] l'audition des témoins mais [illegible] de fonctionnaires de toute forme, l'audition de longtemps; mais cependant, au moment d'articuler ou un fait précis ou un nom réel, il s'arrête indécis, ayant encore des larmes dans les yeux et dans la voix.—Il répugne à un vieux soldat de se faire délateur.

Pendant cet incident, la fatigue a gagné tout le monde; le général et M. le chancelier demandent de concert une suspension d'audience; la cour vaque pendant une demi-heure.

A la reprise de la séance, l'interrogatoire du général continue. M. le procureur-général le presse d'être moins scrupuleux.—Général, dites la vérité, je vous en supplie. M. de Cubières hésite.—Pour le moins, indiquez-nous où sont les originaux des six lettres.—Je les remettrai à la fin de l'audience, dit-il, vaincu enfin par l'ascendant de la vérité.—La cour paraît voir ce mouvement avec satisfaction. M. Teste voudrait parler.—Plus tard! plus tard! vous répondrez.

—On interpelle M. Parmentier.—Les débats prennent alors les proportions d'une simple affaire de police correctionnelle.—M. Parmentier, que rien n'émeut, a presque l'air souriant;—M. Parmentier n'est pas corrupteur;—M. Parmentier n'est pas corrompu;—M. Parmentier est très-fâché de ce qui se passe, mais M. Parmentier se lave les mains de ce qui s'est passé;—on l'accuse d'avoir voulu forcer le général à acheter 2,000,000 fr. ce qui ne valait que 1,600,000 fr.; pure plaisanterie.—Dans toute cette affaire, il n'a fait que rire, plaisanter, dissimuler;—on l'entend avec impatience.—Quoi! ce front chauve n'a pas un peu de rougeur! Quoi! cette voix ne tremble point!—Il est six heures; on lève l'audience.

Audience du 10 juillet.—Il faudra bien qu'à la fin la lumière se fasse au milieu de cette ténébreuse affaire. L'incident dont nous avons parlé hier a déjà jeté de vives lueurs, les conséquences qui en résultent ne peuvent tarder à faire naître une clarté complète. En s'asseyant sur son fauteuil, M. le chancelier a annoncé que de nouveaux faits venaient de se produire. Une demi-heure, en effet, avant l'entrée en séance, M. le général Cubières venait de déposer entre les mains de la commission les originaux de ses lettres inédites. On donne sans retard lecture de ses documents; l'effet qui en ressort fait naître une émotion profonde, M. Teste se trouve plus que jamais désigné comme ayant été le centre de la corruption. On prévoit que des luttes déplorables vont venir à la suite de cette production.

Mais afin qu'il ne subsiste aucun doute sur la sincérité de ses pièces, la cour ne s'en tient point au seul témoignage de l'accusé; elle invoque toutes les preuves qui se rencontrent dans l'incident. On appelle d'abord M. Léon de Melleville, vice-président de la chambre des députés. Entrant dans l'hémicycle, il s'exprime avec netteté sur les motifs qui l'ont porté à agir. C'est lui qui a exhorté M. Armand Marrast à ne pas souffrir que des imputations infamantes planassent plus longtemps sur un général connu par 40 ans de loyaux services; c'est lui qui a voulu qu'on allât à la recherche des sources de la corruption, au risque d'en soulever tous les miasmes. M. Armand Marrast, introduit à son tour dans l'enceinte, fait une déclaration identique. Le journal dont il est rédacteur en chef s'est voué depuis son existence à la défense des droits et des intérêts de l'armée; l'écrivain n'a pu résister à la pensée de démontrer qu'un officier-général ne méritait point les souillures dont on voulait ternir l'éclat de ses épaulettes; il avait des preuves entre les mains, il a pensé, non sans raison, qu'il ferait acte de bon citoyen en les communiquant.

On demande alors à qui M. Cubières avait originairement remis les pièces; le général nomme M. Cuzon, avocat, l'un des conseils de sa famille. Ce dernier, présent à l'audience, descend d'une tribune publique jusque dans l'enceinte.—Général, m'autorisez-vous à parler?—Oui.—Sur le conseil de votre famille éplorée à la vue de l'accusation d'escroquerie qu'on faisait peser sur vous, et qu'on devait donner des extraits de ces lettres; m'en blâmez-vous?—Je n'ai point autorisé ces copies, mais je n'ai pas la force de les blâmer.—M. Cuzon explique en ce moment la nécessité où il s'est trouvé de se rendre aux larmes d'une épouse et d'un fils, et de recourir à la publicité pour anéantir le plus promptement possible les premiers effets de l'accusation.—M. Cuzon, qui s'exprime avec infiniment de convenance en homme convaincu de l'importance de la mission délicate dont il s'est chargé, est entendu avec bienveillance par la cour toute entière.

—Le bruit circule dans les tribunes publiques que ce témoin, qui est auteur d'un premier mémoire pour le général, aurait au besoin de nombreuses révélations à faire sur les démarches de M. Pellapra.

Que fait M. Teste pendant ces nouveaux coups de théâtre? L'ancien ministre des travaux publics recompose son calme; on le voit ramasser avec effort toutes les forces de son énergique nature d'orateur. Sur un signe de M. Pasquier, il se lève, les muscles de sa face se tendent, ses yeux s'illuminent, il va parler; qui sait! il va accuser peut-être. On le croyait du moins aux premiers accents de cette voix tonnante qui a plutôt d'un tribun que d'un inculpé. Est-il vrai qu'on l'ait corrompu? mais qu'est donc le corrupteur? qu'il paraisse!

On entend le général, s'écrie-t-il; le général reconnaît qu'il n'a jamais ouvert sa bourse devant moi. Qui donc est-ce? Le général parle d'un intermédiaire, qui serait l'accusé Pellapra.—Et là-dessus M. Teste promène les yeux sur ses yeux, déplore amèrement que M. Pellapra ait disparu.—Il a emporté avec lui, dit-il, la clé de la vérité.

Ici, il entre dans de longs détails sur ses actes ministériels. Il rappelle ses luttes politiques, son exil, ses travaux, sa vie, qui n'est pas sans honneur.—Ils seraient nombreux autour de moi ceux qui connaissent ma probité, si je l'eusse voulu, mais j'ai mieux aimé demeurer dans l'isolement.—Ce n'est pas la question, réplique l'avocat-général; y a-t-il corruption, oui ou non? Voilà tout ce dont il s'agit.

—Tout aussitôt, M. Pasquier reprend l'interrogatoire de M. Cubières.—Parlez, lui dit-on, parlez nettement. Expliquez à qui ont été donnés les 100,000 francs.—Silence.—M. Delangle revient aussi à la charge:—Général, prenez garde! Ni vous usez d'un ménagement coupable, c'est sur vous que retombera la sévérité de la loi!—Nouveau silence.

—M. Cousin, ancien collègue de M. Cubières sous le ministère du Premier-Mars, insiste.—Le général s'en réfère en hésitant à ses premières déclarations.—Je crois, dit-il, que Pellapra a donné les 100,000 fr., ainsi que je l'ai déjà articulé.—Quoi qu'on en fasse, on ne peut le faire sortir de ce vague d'autant plus impénétrable, que le principe invoqué dans la circonstance s'est dérobé à toutes les recherches.

Post-Scriptum.—A la fin de l'audience, au moment où M. le chancelier se lève de son fauteuil, on dit que le prince de Chimay, gendre de M. Pellapra, vient d'annoncer au garde-des-sceaux que son beau-père a l'intention de sortir de sa retraite.—Il se présenterait lundi matin aux débats, assisté de Me Chaix-d'Est-Ange, son avocat.—Cette rumeur, qui circule bientôt dans tout le palais, fait naître mille conjectures, et promet les incidents les plus inattendus.

Audience du 12 juillet.—Autant d'audiences, autant d'incidents. On avait annoncé samedi dernier que M. Pellapra avait fait dire par le prince de Chimay, son gendre, qu'il se présenterait aux débats. Cette assertion n'était vraie qu'à demi. Au lieu du riche financier, toujours fugitif, on a eu la correspondance de sa femme et la sienne propre.—Mme Pellapra écrit à la cour que ne pouvant résister au désir d'écarter du nom de son mari les accusations les plus infamantes qui pèsent sur lui, elle obéit à une dure nécessité en faisant aux juges une communication pour ainsi dire *in extremis*.

—Avant de quitter la France, M. Pellapra avait chargé sa femme de faire cette production, dans le cas où ce moment fatal se présenterait: "Fasse le ciel, écrivait M. Pellapra, que ce moment ne se présente jamais!" Des scrupules de famille ont déterminé, à ce qu'il paraît, l'épouse à reconnaître que cette heure est arrivée.—N'écoutant donc que la plainte des siens, fermant son cœur à toute pitié, Mme Pellapra envoie au chancelier un paquet cacheté.

Ce paquet, véritable boîte de Pandore, dit-on, recèle le bien et le mal. Il s'y trouve plusieurs lettres intimes, dont M. de la Chauvinière donne lecture. On présente ces billets à l'ancien ministre des travaux publics. Il les reconnaît; mais sans sortir de son calme habituel, il fait remarquer que ses épîtres, toutes d'intimité, ne contiennent la mention d'aucun fait qui puisse venir en aide à l'accusation. "Il n'est pas juste qu'on s'arme de ces pièces avant de me les communiquer," reprend M. Teste, et la rare énergie de l'inculpé arrête court ce nouvel incident. Mais parmi ces lettres, s'est rencontré un bordereau de M. Pellapra, bordereau constatant ses rapports financiers avec M. Goubie, agent de change. On appelle sur-le-champ l'agent de change à la barre. Ce dernier arrive, escorté de ses registres.

Alors commence un examen scrupuleux des opérations financières du défaillant. Pas une date qui ne soit interrogée, pas un chiffre dont on ne soit tenu de dire la généalogie. En dernier résultat, on voit que M. Pellapra a retiré de chez l'agent de change des fonds qui ont été convertis plus tard en *bons royaux*, pour la somme de 94,000 fr.—L'incident s'arrête.

On commence l'audition des témoins. Le premier entendu est le notaire Roquebert. Il raconte comment l'acte de rétrocession des huit actions de Gouhenans a été rédigé dans son étude. On l'écoute, mais sans intérêt. Le drame n'est point dans ces détails de formalités. Tout à coup, le témoin se trouble, ses traits décèlent une émotion inaccoutumée. "J'ai une confidence à faire à la cour," dit-il. En parlant ainsi, il sanglotte, ses lèvres pâlissent. Que va-t-il donc dire? M. Roquebert, avant toute communication, tient à exposer sa situation vis-à-vis de l'un des inculpés. Il était simple clerc, lorsque M. Pellapra témoigna le désir de le patroner. Il lui prêta, en effet, pour s'acheter une étude de notaire, cent mille francs, que le témoin doit encore. Nonobstant cette circonstance, il parlera uniquement selon le vœu de la vérité.—Là-dessus, le notaire expose qu'à deux reprises différentes, en 1844 une première fois, et une seconde fois, peu de jours avant sa fugue, M. Pellapra lui dit:—Qu'il avait donné cent mille francs au ministre des travaux publics.—Affaissé lui-même sous le poids de cet aveu, M. Roquebert ne peut se défendre de la plus vive émotion;—il porte la main à ses yeux comme pour y arrêter les larmes qui l'inondent. M. Pasquier le congédie d'un geste en rendant hommage à la noblesse de ses sentiments.—Et le notaire s'en va par les couloirs.

Il est 4 heures,—on suspend l'audience pour quelques vingt minutes.—Les tribunes se dégarnissent peu à peu.—Chacun se communique ses impressions.—[illegible] fait place à la compassion.—[illegible] audiences, on plaignait le général Cubières, entraîné malgré lui dans des menées dont il devait être la principale victime. A présent que l'orage paraît gronder sur la tête d'un autre inculpé, la même compassion se porte de ce côté-là.—Tant il est vrai [illegible]

[illegible]

la cour reçoit du chancelier une pièce nouvelle à faire connaître.—Il s'agit du procès-verbal d'un juge-commis, à l'effet d'aller inspecter les registres des bons royaux au Trésor.—Ce document constate qu'à des dates rapprochées, M. Pellapra et M. Charles Teste ont converti tour à tour, l'un 94,000 fr. et l'autre 95,000 fr. en bons royaux.—L'accusation en prend acte.

Après ce nouvel épisode, les huissiers introduisent M. Mazères, préfet du Cher, anciennement préfet de la Haute-Saône, plus anciennement auteur dramatique. Si les circonstances n'excluaient point toute idée d'épanouissement, à quel fou-rire ne prêterait point l'ex-collaborateur de M. Empis! L'élégie, le dithyrambe et la pastorale sont des choses d'une gaité folle en comparaison des développemens qu'il donne à sa déposition.—Mais, grâce à Dieu, il finit, et avec lui la liste des témoins.—On croit que les plaidoiries commenceront demain mardi, à moins d'incident nouveau.

Audience du 13 juillet.—Les lettres produites à l'audience de la veille par Mme Pellapra avaient singulièrement aggravé la position de M. Teste. Dans la soirée, après avoir diné comme à l'ordinaire, avec ses conseils, l'ancien ministre des travaux publics a essayé par deux fois, mais inutilement, de mettre fin à ses jours. Des deux pistolets dont il s'est servi pour cette funeste tentative, l'un a raté au moment où il en introduisait le canon dans sa bouche; l'autre, qu'il avait fortement appuyé contre la région du cœur, n'a produit, par bonheur, qu'un accident de peu de gravité.

A l'ouverture de l'audience d'hier, des procès-verbaux de l'autorité compétente sont venus attester la réalité de ces rumeurs. Tout en en écoutant la lecture, la cour cédait à l'émotion la plus profonde. On ne sentait que trop combien le drame avait pris tout d'un coup une allure sérieuse. Une circonstance remarquable ajoutait encore à la solennité de ces déclarations:—M. Teste n'était pas assis sur le banc des accusés, où l'on voyait seulement à sa place habituelle Mes Dehaut et Pailler, ses deux conseils.—Une lettre, lue par M. de la Chauvinière, expliquait cette absence.—Dans le paroxysme du désespoir, l'accusé n'avait pu se soustraire à l'invincible ascendant de la vérité. Il disait que la règle constante de sa conduite ayant été de préférer l'honneur à la vie, il s'était vu, à la suite de révélations soudaines, dans la nécessité de chercher un dernier refuge dans la mort. Il demandait ensuite en termes touchants à ses juges de ne point le contraindre à assister aux débats.

On ne saurait exprimer l'impression qu'a produite sur la cour et sur les tribunes cette péripétie inattendue. Il y a toujours dans les cœurs généreux une corde qui vibre en faveur de l'homme qui va au-devant de l'expiation. Aussi, un douloureux sentiment de tristesse se peignit-il sur tous les visages. Une partie des procès-verbaux faisait surtout naître la pitié. Dans ce document, le père donnait encore l'homme d'État déchu: "On a déjà accusé mon fils, y dit M. Teste, de m'avoir fourni les armes que j'ai tournées contre moi; il n'en est rien; mais mon fils eût-il fait cela que je l'aurais remercié."

Un signe du chancelier a annoncé que cet épisode touchait à sa fin.

—En vertu de la loi de septembre 1835, a dit M. Pasquier, justice suivra son cours, même en l'absence de l'accusé.

Aussitôt M. le procureur-général Delangle se leva de son siége. Nous devons lui faire l'aveu, jamais robe rouge n'attira tant nos regards. On se demandait, çà et là, dans l'enceinte, ce qu'allait devenir ce procès si dramatique maintenant que le principal élément en était éliminé, que le procureur-général d'une voix émue, quoique sonore, ne tarda pas à faire comprendre que tout était terminé: "Messieurs les pairs, dit-il, le procès est fini." En effet, la pièce d'état première était une enquête verbale de la bouche même d'un des auteurs.—L'homme de la loi ne prétendait point cependant se soustraire à son rôle. As point de l'égalité devant la loi, principe consacré aujourd'hui dans nos Chartes, il réclama l'application d'un châtiment sévère: "Il y a des coupables éminents, ajouta-t-il, qu'il aurait frappés d'une manière éclatante." Là-dessus, il interpella d'abord le général Cubières.—Selon lui, la morale exige que le général soit rayé du tableau de la patrie, et retranché des cadres de l'armée.—Quant à M. Teste, en présence de ce qui venait de se passer, il ne se sentait point la force d'empirer les peines que l'ex-ministre avait méritées.—Il insista pour la peine contre les deux autres inculpés,—auteurs et intermédiaires de la corruption.

Ici la défense prit la parole. Me Baroche, bâtonnier de l'ordre des avocats et défenseur du général, se leva, disant que le procureur-général manifestait trop de sévérité vis-à-vis de son client. Me Baroche parla une heure, hélas! sans beaucoup de force. Et cependant que de belles choses à dire! M. Cubières a son fils. Achille qui ont conquis pendant vingt ans à la grande époque napoléonienne. Sous-lieutenant à dix-sept ans, colonel à vingt-six, distingué de Bonaparte, soldat de bronze comme tant d'illustres contemporains, appelé plus tard à être ministre d'État de ce pays, il a vu le cours de sa vie glorieuse qu'une faute...: qu'il n'a dû que trop chèrement expier par mille angoisses, par la perte de son repos et de son argent.—Sans doute Me Baroche a dit tout cela, mais longuement, sans chaleur, avec les sens positions.—Et le public, qui jetait un long regard de compassion sur le banc du général, murmurait à chaque instant: "Pourquoi les accusés ne suivent-ils point le conseil de Beaumarchais qui voulait que tout homme plaidât sa cause lui-même?"

Quelques paroles seulement ont été prononcées par Me Dehaut, au nom de M. Teste.—Me Adrien Benoît, avocat du sieur Parmentier, après de sages réserves, a cédé la place à son client:—Me Adrien Benoît nous reconnaîtrait presque avec les avocats, si nous n'étions profondément de l'avis de Beaumarchais vis-à-vis de la gent porte-robe.

Pendant trois [illegible] est-à-dire le 14, le 15 et le 16, la Cour des Pairs s'est réunie pour [illegible] qu'elle avait à rendre [illegible] malheureux [illegible] jugement, et [illegible] M. ter le [illegible] Teste est condamné [illegible] 95,000 francs qu'[illegible] emprisonnement, à [illegible] 94,000 francs, et à la perte de la pairie, de sa magistrature judiciaire et de ses droits civils.—Le général Despans Cubières est dépouillé de son titre de pair et de ses grades dans l'armée; il paiera de plus une amende de 10,000 francs.—M. Parmentier est passible d'une amende de même importance et de la perte de ses droits civils.—Quant à M. Pellapra, dont la sentence n'a pas été prononcée, on prétendait qu'il devait se présenter devant la Cour le 19 juillet, afin d'y entendre le prononcé de la peine dont il sera frappé.

Suisse.

L'ouverture de la diète suisse a eu lieu à Berne le 5 juillet. Le président, M. Ochsenbein, a prononcé à cette occasion un long discours dans lequel nous remarquons un passage énergique au sujet des menaces d'intervention que l'ambassadeur français, M. de Bois-le-Comte, a très inconsidérément laissées pour la diète, s'il se voterait quelques modifications à l'organisation intérieure de la Suisse. Voici ce passage:

"Le droit positif ne permet absolument aux puissances étrangères aucune intervention dans nos affaires intérieures; car ce n'est pas en vertu du traité de Vienne que la confédération possède le droit d'une constitution indépendante, mais en vertu de sa souveraineté, et ce n'est pas le pacte fédéral des vingt-deux cantons qui a été garanti par les puissances contractantes, mais le territoire à la confédération en vertu du traité de Vienne.

"Or, si en dépit de ces faits nous nous trompions, si la chose la plus invraisemblable, une intervention étrangère dans les affaires de la confédération était tentée, le monde saura que la Suisse, forte par son bon droit, grande par la sympathie la plus étendue de tous les peuples libres ou qui eussent pu le devenir, sacrifiera la dernière goutte de son sang pour maintenir l'indépendance conquise par ses pères dans tant de batailles sanglantes, et transmettre le plus précieux de tous les biens tel qu'elle l'a reçu, intact et dans toute sa portée, comme un legs sacré à ses enfans."

Les journaux suisses annoncent que M. Guizot a fait remettre par le comte de Bois-le-Comte à M. Ochsenbein, président de la diète, une note dans laquelle M. le ministre approuve et sanctionne les idées exposées par M. de Bois-le-Comte dans une circonstance précédente.

Voici, d'après des informations qui paraissent authentiques, l'analyse de cette note:

M. le ministre des affaires étrangères ne conteste pas, en principe, à la Suisse le droit qui revient à tout État indépendant de modifier librement sa constitution; mais il proteste, dans l'intérêt de la Suisse et de la paix européenne, contre l'application du principe.

M. le ministre rappelle l'exemple du roi Charles X, qui est tombé pour avoir donné une interprétation abusive à un paragraphe de la constitution française. L'organisation fédérative, telle qu'elle existe actuellement, paraît à M. Guizot le seul gage certain du maintien de la neutralité en Suisse. Dans le cas d'une guerre civile entre les Cantons; ou dans le cas d'une violation du pacte fédéral et d'une oppression de la minorité des cantons par la majorité, la France se réserve le droit d'aviser, de veiller à ses propres intérêts, et de régler à sa convenance ses nouveaux rapports avec la Suisse, et avec les divers cantons en particulier.

Si tel est, en effet, le contenu de la note de M. Guizot, cette note est d'avance condamnée par le blâme unanime qui accueillit il y a quelques semaines, la démarche inconsidérée de M. de Bois-le-Comte.

On annonce que le président du vorort considère la note comme non avenue, qu'il n'en a pas voulu accuser réception et qu'il n'en donnera pas communication à la diète.

Grèce et Turquie.

Nous recevons, dit la *Presse*, les journaux du Levant. En Grèce, la lutte électorale s'achève, et le ministère Coletti paraît devoir obtenir une imposante majorité: Toutefois, nous n'apprenons pas sans quelque inquiétude la part beaucoup trop active, selon nous, que M. Piscatory, notre représentant diplomatique à Athènes, et M. de Roujoux consul de France, paraissent avoir prise dans cette lutte toute domestique. Nous n'aimons pas à voir nos agens se mêler aussi étroitement à des compétitions qui devraient rester libres de toute influence étrangère. Nous n'aimons pas à les voir épousés si chaleureusement une cause qui n'est pas la leur. C'est donner aux grandes puissances un mauvais exemple, et nous n'avons plus le droit de dénoncer leurs intrigues ... quand on les attaquera dans ... de pareils procédés ... est d'ailleurs que M. Coletti a à combattre l'opposition peu scrupuleuse, lui-même n'est pas de tout reproche comme ministre de ce pays constitutionnel. Les illégalités de celui-ci ne nous plaisent guères plus que les violences de ceux-là. Le mieux serait donc de se tenir à l'écart.

Et puis, il y a une raison décisive. Notre patronage porte malheur aux petits États sur lesquels il s'étend trop visiblement. C'est peut être, c'est probablement à cause de la sympathie que nous avons montrée pour la Grèce dans l'affaire Mussurus, que les quatre grandes puissances se sont prononcées contre elle. Vous ne voulez ni ne pouvez soutenir la Grèce jusqu'au bout contre les quatre grandes puissances: abstenez-vous donc de ce zèle bruyant qui ne sert qu'à donner plus de relief à votre rôle de vaincu.

Ainsi que le bruit en avait couru, le général Grivas a fait une tentative d'insurrection dans l'Arcanie; mais, cerné immédiatement par les troupes du gouvernement, il a été obligé de se réfugier avec tout son monde à Sainte-Maure, une des îles Ioniennes, sous la protection de l'Angleterre.

Le Moniteur grec du 30 juin, en rendant compte de ces faits, insinue que Grivas doit avoir compté sur les secours plus ou moins directs du gouverneur anglais de Sainte-Maure.

En Turquie, il y a eu également du mouvement. Mille hommes, commandés par un Albanais nommé Djouleka, ont voulu s'emparer de la place d'Arghyrokastro, Hafis-Pacha a envoyé des troupes contre les révoltés. Ceux-ci se sont dispersés; une partie s'est réfugiée à Delvino, et une cinquantaine ont été faits prisonniers et dirigés sur Constantinople.

Décédé hier à cinq heures de l'après-midi, à l'âge de 19 ans, M. Amédée Blancheur. Ses amis et connaissances, ainsi que ceux de sa famille sont priés d'assister à ses funérailles qui auront lieu cet après-midi, à quatre heures et demie. Le convoi partira de la rue St-Pierre, entre Royale et Bourbon.

(Communiqué).

Est décédé lundi, 9 du courant, dans sa vingtneuvième année, Louis Dammer.

Après huit mois de souffrances atroces, Dieu enfin l'appelle à lui! Hélas! à chaque pas sur la terre l'homme se heurte au cercueil d'un frère, d'un ami, et son cœur ne cesse de pleurer sur des affections perdues. Et pourtant, quel que prémunit que nous soyons contre les douloureux événements qui accompagnent la vie, notre affliction est toujours vive, nos regrets bien cuisants, alors qu'il nous faut déplorer la mort de celui qui, comme toi, jeune et infortuné Dammer, a signalé en trop courte existence par des traits de bienfaisance et de loyauté, par un noble et franc caractère, par d'heureuses qualités que nous avons tous appréciées.

Si les éloges prodigués dans les nécrologes semblent pour la plupart arrachés au mensonge et à la vanité, certes, ce n'est point dans ces quelques mots prononcés à ton adresse que l'on trouvera à blâmer, car celui qui les a tracés est l'interprète de nombreux amis dont les cœurs palpiteront toujours au renouvenir sacré de ta sainte amitié. Adieu. UN AMI.

LISTE MARITIME.

Port de la Nouvelle-Orléans.

EXPÉDIÉS.

Navire Nantic, Astron, pr Liverpool.
Geo Thatcher, Freeman, pr Gottenburg.
Edgar, Smith, pr Liverpool.
Barque Adeline, Baker, pr Boston.
Brick Gilbert Hatfield, Kimbley, pr Charleston.
Goëlette Hunter, Lawless, pr Boston.
North Carolina, Baker, pr Mobile.

ARRIVÉS.

Navire Russell Glover, Tripe, de Boston.
Edmund Perkins, Tracy, de Liverpool.
Liverpool, McLellan, de Glasgow.
Merchant, Pollard, de Boston.
Brick Apalachicola, Smith, de la Havane.
Titi, Kellogg, de la Havane.
Pioneer, Hearn, de Boston.
Goëlette Victoria, Coates, de Matagorda.
Steamers Oregon, Hiern, de la Mobile.
Bentick, Hudson, Carter, de Cincinnati.
Mary, Crump, de St-Louis.
Latona, Gilley, de Louisville.
Clarksville, Dunbar, de St-Louis.
F M Streck, Streck, de Louisville.
Latona, Smoker, de Louisville.
Gen Worth, Bennett, de Mobile via Lake.

MEMORANDA.

Par le navire à vapeur *Hibernia*.

Liverpool, 1er juillet—Arrivé, navire Constitution, E. Wood, de la Nouvelle-Orléans; navire Byron, Pearson, de la Mobile, [illegible].

Cork, 14 juillet—Arrivé, navire Mexican, Delano de la Nouvelle-Orléans, parti le 8, Isaac Allerton, Logan, pr la Nlle-Orléans.

Havre, 13 juillet—Arrivés, navires Ancona, Nason, de la Nouvelle-Orléans; 16, Dodsworth, Emerson, de id; Robert Parker, Latrobe, des 13, parti Devonshire, Thompson, de id.

Bordeaux, 12 juillet—Arrivés, navire Victoria, Moore, de la Nouvelle-Orléans, 12, brick France, Williams, de id, Sapho, parti, navire Sultana, Peyrot, pour la Nlle-Orléans.

Gênes, 24 juin—Arrivé George, Soderstrom, de la Nouvelle-Orléans.

Dunkerque, 10 juillet—Medford, Walker, de la Nouvelle-Orléans.

Marseille, 1er juillet—arrivé Ann Balch, Wright, de la Nouvelle-Orléans.

Deal, 13 juillet—arrivés Baring Brothers, Crocker de la Nouvelle-Orléans; Jos N Cooper, York, de pr Hambourg. 17, parti Constance, Pouter, de.

Waterford.—Juillet—Arrivé Caprena, Simpson, de la Nouvelle-Orléans, 15, Lafayette, Taylor, de.

Cork, 8 juillet—Arrivé Von Vecke, Hardie, de la Nouvelle-Orléans.

Le navire Emigrant, parti de la Nouvelle-Orléans, a été rencontré le 7 juin par la barque Ida.

DÉPART DES NAVIRES A VAPEUR DE L'ATLANTIQUE.

Hibernia,	de France	31 juill	N.York	31 aout
Cambria,	d'Angleterre,	4 aout	Boston	1er sept
New York,	de France	15 aout	N.York	15 sept

☞ Le navire LIVERPOOL, venant de Glasgow, est maintenant au déchargement; les consignataires sont requis de [illegible] marchandises [illegible] au magasin [illegible].
L. H. GALE, 93, Common.
12 aout

LE DR. J. CHAUMETTE, ex-professeur à la Faculté de Paris, Docteur Médecin de la Faculté de la même ville, licencié du Bureau Médical de l'État de la Louisiane, a l'honneur de prévenir ses amis et le public en général qu'il vient de reprendre pour toujours l'exercice de sa profession en la Nouvelle-Orléans, 11 aout 1847.
Dr. J. CHAUMETTE.
Rue Bourbon, 185, entre St-Pierre et Toulouse.
12aout—3

EN débarquement du brick Titi, et en magasin: 20 balles tabac en feuille, qualité supérieure, capes et tripes; 150 caisses sucre de la Havane; un assortiment de cigares de la Havane, à vendre par
F. N. ESCULPI,
No. 17, rue Commune.
Raout—3f

Graines fraîches de Jardin.
AUX HABITANTS & AUX JARDINIERS.

LE soussigné vient de recevoir, par le brick Albertina, venant de Philadelphie, un grand assortiment de graines fraîches de jardin, convenables pour cette saison et provenant du célèbre établissement de M. D. Landreth. On les garantit avec toute confiance. Elles consistent en partie en:

Choux assortis,		Betteraves assorties,	
Carottes	do	Haricots	do
Choux-fleur	do	Pois	do
Chicorée	do	Navets	do
Laitue	do	Panais	do
Porreaux	do	Epinards	do
Ognons	do	Raquette	do

AUSSI, par le navire Viola, venant du Havre: Choux de Hollande, pied court; Choux Bonbeuil, et une grande quantité de radis demi-longs, garantis.

N. B.—Les habitans et les jardiniers pourront acheter en gros au taux le plus bas du marché.
ROB MOLLIE, 30, Gravier, près le bureau du Bulletin.
16 a—5

A VENDRE.

UN JEUNE ET BEAU CHEVAL de cabriolet, de 5 ans environ. S'adresser à la salle de bal, encoignure Champs-Élysées et Moreau, où l'on pourra le voir tous les jours.
12aout—6

REÇU par les derniers arrivages, et à vendre par le soussigné:
94 barriques vin rouge pour famille (Montferrand)
50 do vin de Marseille, marque Bergasse
25 do vin blanc Haut-Sauterne
5 do vinaigre de vin blanc
50 caisses absinthe marque Senyagol, Bruneton & Co.—40 caisses curaçao;
30 caisses Marasquino,
100 do olives vertes,
60 do câpres capottes,
40 do eau de fleurs d'oranger,
50 do vin rouge (la Mission),
195 paniers et demi-paniers véritable Guignolet d'Angers.
100 paniers Champagne marque de l'Aigle.
AUG. MOLIER, rue St Louis, No 60.
10a—10

VIN DE CATALOGNE.—60 pipes qualité supérieure à vendre par
AUGUSTE MOLIER, 60 rue St-Louis
18aout—10

WHISKEY.—80 barils à vendre par
AUGUSTE MOLIER, No. 60, rue St-Louis
12aout—10

BOTTES, SOULIERS ET BRODEQUINS—104 caisses en débarquement du navire Russell, à vendre par
S. G. MORRIS
12aout 27 Bourse

MIEL.—30 barils blanc de la Havane, à vendre par
TROISGROS & LAMPRE, 24 Vieille Levée.
10 aout

SUCRE.—600 sacs blanc, jaune et brun, à vendre par
TROISGROS & LAMPRE, 24 Vieille Levée.
12 aout

FARINE.—300 barils Illinois, nouvelle récolte, en débarquement du vapeur Clarksville, à vendre par
JOHN O. WOODRUFF & Co, 93, Magasins.
12 aout.

FARINE.—100 barils des moulins de St-Louis, en magasin et à vendre par
JOHN O. WOODRUFF & Co, 93, Magasins.
10 aout

SUCRE Havane—[illegible] en débarquement du brick Apalachicola, [illegible], Gravier
12 aout

A vendre et reçu [illegible] derniers arrivages de Bordeaux:
150 barriques vin rouge Montferrand.
25 do do St Estèphe.
30 do do vieux St Julien.
30 do do St Emilion.
35 1/2 do do et Montferrand.
40 1/2 do vin blanc vieux Haut Sauterne.
10 do vinaigre de vin blanc.
150 caisses vin blanc vieux Haut Sauterne et Barsac.
30 do do en 1/2 bouteilles
30 do ... Chateau-Margaux do.
30 do do Chateau-Lafitte extra.
200 dame-jeannes de Navarre.
[illegible] bouchons fins et surfins.
100 caisses eau de fleurs d'oranger.
50 barriques vin Bergame et liqueurs, absinthe, kirsch, curaçao, etc., etc.
DUBUCH Frères,
[illegible] 77, St. Louis, entre Royale et Bourbon.

SUCRE HAVANE—[illegible] caisses [illegible] à vendre par
P. CUSACHS,
Coin Conti et du Faubourg
20 juil

Aux Militaires.

LES soussignés ont en ... la MANUFACTURE d'HABILLEMENS MILITAIRES qui sont prêts à livrer telle quantité ... des HABITS MILITAIRES qu'on pourrait leur demander ... avant de s'arranger ailleurs.
DRANG & WAGNER.
10 Aout—30 81, coin Magasins et Poydras

M. JACQUES AMAND ... prie de se présenter au Comptoir du ..., No. 18, rue Bienville, pour y [illegible].
11aout—3f

Aux Entrepreneurs et [illegible]

BOIS de cèdre pour charpente ... tres courts ... des pièces de toutes longueurs et épaisseurs. S'adresser au chantier des navires et bateaux à vapeur, No 4, Magasins du triangle.
11 a—3 Wm. H. FILKINS.

Bois de chêne pour charpentes et planches.

ON trouve constamment en bois assortiment de bois de chêne, soit en planches, soit pour charpentes, propres aux réparations des navires et bateaux à vapeur, à vendre à bas prix, au chantier des navires et bateaux à vapeur, No 4, Magasins du Triangle.
11aout—3f Wm. H. FILKINS.

LE soussigné prévient ses amis et connaissances, que n'étant plus employé chez Monsieur [illegible] Latrobe, il [illegible] se [illegible] au [illegible] rue St-Anne, No. 34.
Nlle-Orléans, le 9 aout 1847.
11aout—3f TANNIER.

Changement de domicile.

LE soussigné ayant entièrement écoulé son stock de ... deux magasins en celui connu sous le nom de la REINE DE CHYPRE, à l'encoignure des rues Bourbon et St Pierre, reçoit en ce moment un bel assortiment complet de marchandises d'Allemagne qu'il offre à vendre à des prix les plus bas de la ville; ses marchandises étant achetées aux encans de New-York et de la Nouvelle-Orléans, il prie les Dames et ses amis en général de venir examiner son stock de fraîches marchandises.

Les habitués du magasin au coin des rues Bourbon et Ursulines, trouveront, toujours les mêmes avantages en s'adressant à l'encoignure des rues St Pierre et Bourbon.
11 a—8f M. FRIARD.

Coutellerie à bon marché.

LE soussigné a l'honneur d'informer le public que désirant clore son stock de coutellerie, il vendra au prix courant jusqu'à la fin du mois ce qui lui reste de cet article, formant encore un des plus beaux assortiments de la ville.

Il se compose de couteaux et fourchettes de table, à manche d'ivoire.
dito ditto à dessert.
dito table ordinaire, manche de buffle, ébène, etc.
Service de table complet, manches d'ivoire et autres.
Couteaux et fourchettes à découper, de diverses espèces.
Couteaux d'enfants.
Avec une grande variété de coutellerie ordinaire et commune, qu'il vendra en gros, en demi-gros et en détail.
10 aout [illegible] rue de Chartres

GLACE A DES PRIX REDUITS.

A DATER de ce jour jusqu'à la fin de la saison, dans les établissements de Dorly, numéro 106 1/2, rue de Chartres No 6, rue du Commerce encoignure Poydras et St Charles, et au Bas Rand, la ... de la Glace ... l'an ... a.
A. W. BOSWORTH, agent, 6, rue du Commerce.
10a—3

AVIS.—LE PAVILLON, sur la Place Saint Antoine, ... de ... à la glace et sorbets, ... que le Bé[illegible]
Raout—6f COURVOISIER & Co.

Avis aux marchands de meubles et fabricants de ciels de lit.

LE soussigné vient de recevoir par le navire Victoria, du Havre, un assortiment considérable de papiers ... pour ciels de lit, ... qu'il offre à vendre à des prix fort modérés.
Vente en gros et en détail.
VICTOR HEBERT, 140, rue de Chartres.
10aout

PAPIERS PEINTS.

Avis aux propriétaires et entrepreneurs de maisons.

LE soussigné vient de recevoir par le navire Victoria, du Havre:
10,000 rouleaux de papiers peints pour tapisserie ... [illegible]
Papiers veloutés à 15 cts le rouleau et au-dessus do
Papiers ... à 20 cts do
Un ... assortiment de bordures ... [illegible]
Vente en gros et en détail.
VICTOR HEBERT, 140, rue de Chartres.
10aout

CIGARES DE LA HAVANE.—[illegible] à vendre par
D. VALLE
11 aout

VERMICELLI & MACARONI.—[illegible] à vendre par
B. LAVATA, No. 30, Jefferson.
20 aout

LIMONS! LIMONS! à vendre par
B. LANATA, No. 30, Jefferson.
18aout

FROMAGE Parmezan, à vendre par
B. LANATA, No. 30, Jefferson.
11aout

HARICOTS blancs.—95 barils Smith [illegible] à vendre par
JOHN O. WOODRUFF & Co. 93, Magasins.
11 a

EN débarquement du brick [illegible], venant de Bordeaux:
55 tailleurs [illegible]
11 barils [illegible]
[illegible]

CIGARES DE LA HAVANE.—[illegible] en magasin ... à vendre par
B. VALLE, ...

REGLISSE.—100 barriques ... à vendre par
JOHN HAYMAN & Co. 11, Magasins Rouges, St Hubert.

CRAIE.—200 barils, à vendre par
JOHN HAYMAN & Co, 11, Magasins Rouges, St Hubert.

CIMENT.—300 barils, à vendre par
JOHN HAYMAN & Co, 11, Magasins Rouges, St Hubert.
10 a

PLATRE DE PARIS.—200 barils, à vendre par
JOHN HAYMAN & Co, 11, Magasins Rouges, St Hubert.

BRIQUES à feu anglaises.—30,000, à vendre par
JOHN HAYMAN & Co, 11, Magasins Rouges, St Hubert.
10a

TABAC.—319 balles en feuille, en débarquement du brick, P. Soulé, à vendre par
TROISGROS & LAMPRE, 24 Vieille Levée.
16 aout

CONFITURES.—5 barils en débarquement du brick P. Soulé, à vendre par
TROISGROS & LAMPRE, 24 Vieille Levée.
16 aout

AUX BIJOUTIERS ET ORFÈVRES.—30 douz. cuillères et fourchettes galvanisées, 30 douz. cuillères à thé galvanisées, 10 do fourchettes et cuillères dorées.
Ces articles ont été reçus en consignation, et nous vendrons tout le lot à bon marché.
H. DE GOER & RIPPLARD, 21, Magasins.
7 aout

COTON SPOOL.—Nous avons en magasin et en douane, 25 caisses coton de six fils en bobines, de la meilleure qualité, ... et remboursable au marché mexicain. Nous les vendrons à bas prix pour clore une consignation.
H. DE GOER & RIPPLARD, 21, Magasins.
7 aout

CARDINAL DE CHEVERUS de Bordeaux;
100 caisses vin rouge ...
50 do do de demi-bouteilles
70 barriques do diverses qualités
La LAUVE de Bordeaux—44 barriques vin ... à vendre par
P. LONGIS, 116, rue Royale
20 juil

ANISETTE.—100 paniers anisette fine et ..., à vendre par AUGUSTE MOLIER, No 60, rue St-Louis.
17juil—6

GILETS de satin en soie, de ..., Boleros, ... par le navire Damascus, ... à vendre par
JOHN BELLOW Jr., 6, Canal.
7juil

SAVON français en caisses, de ... à vendre par
E. TALAMON, 155, rue Royale
30jn

HUILE D'OLIVE DE MARSEILLE.—60 paniers à vendre par
E. TALAMON, 155, rue Royale
30jn

VINS.—[illegible] caisses St. Julien et St. Estèphe ... par le Cardinal de Cheverus ... à vendre en [illegible]
J. P. SEBERE & Co. 34 Vieille Levée.
21 juil

GENIEVRE ET EAU DE VIE.—25 barils Genièvre de New-York, "Double ancre", et Eau de vie de Cognac, première preuve, à vendre par
J. P. SEBERE & Co. 30 Vieille Levée.
21 juil

SARDINES, SAUMONS ET HOMARDS, A L'HUILE.
... boîtes Sardines à l'huile.
100 demi-boîtes do do.
700 quarts boîtes do do.
20 boîtes Saumon do.
20 demi-boîtes Saumon do.
20 boîtes Homard do.
20 demi-boîtes do do.
En débarquement du navire Viola, du Havre, et à vendre par
E. TALAMON, 155, rue Royale.
4 aout

L'Hôtel de la Salle St-Louis

EST maintenant ouvert et prêt à recevoir des pensionnaires, qui seront ... accommodés ... Les ... Les personnes [illegible] La cuisine est dirigée par un cuisinier français d'une haute réputation. Les prix seront modérés.
P. C. A. LEVIS, propriétaire de l'Hôtel Conti, où l'on peut arrêter des chambres.
30 mai—3m

EN consignation:—130 balles toile crue, 67 caisses toile blanche, 25 caisses ... 30 balles ... 25 do ... 15 do ... 25 caisses ... à vendre par
DEFORGES & Co, 20, Bourse.
20 juil

MAGASIN ... de [illegible]
DE FOREST & Co.

MOUCHOIRS A DISTRIBUER... [illegible]
[illegible] St-Hubert Bienville

GUINGHAMS.—[illegible]
2 aout [illegible]

MOUCHOIRS ... [illegible]
[illegible]

PARAPLUIES ... [illegible]

☞ En vente chez Cranston & ... [illegible]
Le Rosaire Magique ... [illegible]

Vermifuge Canadien de J. Winer & Co.
Droguerie Bentrand & Sinos.
Droguerie Royale et Bienville.

[illegible]

Bureau de la Compagnie d'Assurance de la Nouvelle-Orléans.
Nouvelle-Orléans, 7 août 1847.

AVIS.—La Compagnie d'Assurance de la Nouvelle-Orléans ... [illegible]
7 aout—... secrétaire.

Consulat de France.

AVIS.—Les enfants de M. Louis Veyel, mort, dit-on, à la Nouvelle-Orléans, le 16 septembre 1843, sont invités à se présenter au Consulat, où il a d'importantes communications à leur faire. Ces enfants sont: Alexandre Veyel, ouvrier ..., âgé de 24 ans, et Nathalie Veyel, âgée de ... ans.
Les personnes qui pourraient fournir quelques renseignements sur leur sort, sont priées de vouloir bien les communiquer sans retard.

Fonds de marchandises sèches à vendre.

ON désire à vendre, pour cause de liquidation, le fonds d'un magasin de marchandises sèches ... Vieille Levée, No. 81, entre Toulouse et St Pierre ... [illegible]

Jolie résidence à vendre.

UNE propriété sise sur la rive droite du fleuve, ... à la Première Municipalité, mesurant deux arpents de face sur 40 arpents de profondeur. Il y a sur cette propriété une belle maison ... chambres, ... écuries ... Pour plus de détails, s'adresser à Robert Murphy, No. 62, Vieille Levée.

AU PUBLIC.

LE prix ... [illegible]

[illegible]

DEMANDE ... [illegible]

ON a besoin d'un excellent ... pour conduire l'ouvrage d'une ... Il est ... de se ...
RODRIGUEZ & Co, 144, Tchoupitoulas.

LES soussignés font savoir à leurs habitués et au public en général, qu'à dater de ce jour [illegible]

Tarif de la semaine commençant le 2 aout:
[illegible]

[illegible]

ON ... à vendre cent MAISONS ... à la Nouvelle-Orléans ... [illegible]

[illegible]

GRAISSE.—1000 barils ... W. & M. SIMMONS.

EAU DE VIE.—... à vendre par W. & M. SIMMONS, 44 Poydras.
6 aout

GOUVERNEUR ... à vendre ... W. & H. SIMMONS, 34 Poydras.
7 aout

FENETRES A VITRE.

REÇU par les derniers arrivages du Havre ... VITRES FRANÇAISES ... grandeur et de premiere qualité, depuis 24 pouces ... ainsi que par les derniers arrivages de New-York ... VITRES AMÉRICAINES ... à vendre à des prix très modérés par
J. A. MAZZA, 169, rue de Chartres.
24a—15f

IMPORTATION D'AUTOMNE.

EN débarquement des navires Deucalion, Timoleon et Viola, venant du Havre, les marchandises suivantes:
... balles Cotonnades, ...
[illegible]
... Tissus coton, ...
2 caisses Ombrelles, ...
[illegible]
Pour Chemises ... [illegible]
RAVELET & HURET, 72, rue de Chartres.

SUCRE HAVANE.—[illegible] caisses en débarquement du brick ..., à vendre par
E. CANTIN, 62 rue Gravier.

[illegible] la Banque des Citoyens ... à vendre par
PIERRE POTTZ, 25, rue de la Douane.

CIGARES DE LA HAVANE.—[illegible] du brick ..., et à vendre par
J. M. CABALLERO, 30 Vieille Levée.

REÇU par les derniers arrivages et à vendre par J. A. CABALLERO, No 30 Vieille Levée. Un grand assortiment de cigares de la Havane, des meilleures marques.
600 caisses sucre ... qualité
130 sacs de café bon grain. 9 aout.

CIDRE CHAMPAGNE.—30 caisses, à vendre par
WHITTEMORE & CUTTER, 8, Nouvelle Levée.
7 aout

HUILE de Lin.—40 barils, à vendre par
WHITTEMORE & CUTTER, 8, Nouvelle Levée.
7 aout

BAQUETS.—30 jeux baquets peints, à vendre par
WHITTEMORE & CUTTER, 8, Nouvelle Levée.
7 aout

HUILE DE BALEINE.—... gallons huile de baleine, à vendre par
WHITTEMORE & CUTTER, 8, Nouvelle Levée.
7aout

SAVON.—100 caisses savon ... à vendre par
WHITTEMORE & CUTTER, 8, Nouvelle Levée.
7 aout

BLANC DE BALEINE.—... à vendre par
WHITTEMORE & CUTTER, 8, Nouvelle Levée.
7 aout

SAVON.—... à vendre par
WHITTEMORE & CUTTER, 8, Nouvelle Levée.
7 aout

ORGE ...
216 ...
150 ...
P. LONGIS, 116 rue Royale
20 juil

Institution Classique et Commerciale,
par
G. BOYER ET L. SIRET
No. 148, rue Conti, entre Dauphine et Bourbon.

M. G. BOYER ... [illegible]

M. L. SIRET ... [illegible]

[illegible]

Enquises Locales.

DIMINUTION dans le prix.—[illegible]
VICTOR HEBERT, 140, rue de Chartres.
7 aout

A LOUER, une domestique, ... rue Ste-Anne, ...
JOSEPH FERNANDEZ.

AVIS.

ON demande pour institutrice dans la paroisse St Jacques, une dame capable d'enseigner le français, l'anglais et la musique ... S'adresser ... rue du Canal, No. 17.
V. ALLAIN.
5 aout—3

SUCCESSION DE JAMES HOLBERT.
TOUTES les personnes qui ont des réclamations à faire contre la succession de JAMES HOLBERT, ...
CATHERINE HOLBERT, Administratrice.
7 aout—3

MR. et MME GUIRAUD ont l'honneur de ... [illegible] rue St-Pierre, No. 77, entre Bourbon et Royale. ... [illegible]

BARQUE NOIRE, ... du navire Viola, du Havre:
[illegible]

Chemises. Chemises.

JE viens de recevoir ... [illegible]
ISAAC HART, Camp, près la banque de ...

A VENDRE.—Le soussigné ...
VICTOR MAIGNAN, 27 Rue St. Louis.

EN magasin et à vendre par le soussigné ... V. MAIGNAN.

JOHN O. WOODRUFF & Co., ... No. 93, rue des Magasins ... JAMES E. WOODRUFF.

Mandeville Academy.

CETTE institution, située à Mandeville ... [illegible]

AVIS.—La Banque des Citoyens ...
V. ALLAIN.

CALLIGRAPHIE.

On apprend ... MM. DOLBEAR, No. 13 rue du Camp ... [illegible]

LES soussignés ont formé une société ... [illegible]
J. J. DE POUILLY, E. G. MUSGROVE.

A VENDRE.—Trois ... de Carondelet, entre les rues Villeré et Robertson ...

Jolie résidence à vendre.

UN Terrain situé à l'encoignure des rues ... et Robertson ... [illegible]

EN notre absence de cette ville, notre sieur ... MARTIAL BERTET & Co.
N.-Orléans, 26 juillet 1847.

DROGUES et médecines ... du navire Corsica ... [illegible]
P. CUSACHS, coin Conti et St Philip.

Magasin de Chasse et de Pêche A. C. BETTERHAM, successeur de W. A. EVE, rue de Chartres, No 46 ...
Poudre fine, capsules, bourre et poudre de chasse ... Articles de pêche, hameçons ...

EN magasin et à vendre par le soussigné:
150 boîtes bouillons gras
75 do bœuf bouilli
20 do pâtés truffés assortis
35 caisses cerises à l'eau de vie
20 paniers huile d'olive Plagniol
25 caisses vieux Champagne
40 do do Margaux
25 do do Grand La Rose
25 do do Vieux Lafitte
250 do vin rouge St-Julien, bouteilles
25 do vieux vin blanc Hermitage
25 do do Sauterne
100 do cigares Cuba
14 barriques ... de vin blanc
CHARLES DITOUR.
27juil

BRODEQUINS, BOTTES, SOULIERS ... à vendre ...
PROST & Co.

VINGT PIASTRES DE RECOMPENSE.

PARTIE marronne, ... nommée MARIE ANN ... âgée d'environ 23 ans, ... Récompense ... à ... Esq. Royale et Ste-Anne.